

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 26 avril 2013 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé**

NOR : AFSS1330290A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4, R. 162-54 et R. 182-3 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;  
Vu la proposition de l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux, organisation syndicale représentative des infirmiers,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre suppléant de l'Union nationale des professionnels de santé au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des infirmiers et pour la période du mandat restant à accomplir : M. Jean-Louis BOUVET, en remplacement de M. Patrick EXPERTON.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 avril 2013.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU